
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

19 OCTOBRE 2005

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

RELATIVE À LA PROMOTION DES VALEURS ÉTHIQUES ET DU FAIR-PLAY DANS LE
SPORT(1)

—

AMENDEMENT(S)

AMENDEMENT(S) DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION
PAR MME CHANTAL BERTOUILLE. ET CONSORTS

—

(1) Voir Doc. n°132 (2004-2005) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n° 1	3
2	Amendement n° 2	3

1 Amendement n° 1

P. WACQUIER

Remplacer la septième recommandation au sein du dispositif par :

« de prendre, en accord et en concertation avec les autorités compétentes, toutes les mesures nécessaires à la répression et à la sanction sévère de la diffusion, sous quelle forme que ce soit, par quelconque support et en tous lieux, en ce compris dans les stades et leurs alentours et sur internet, de contenus prônant ou justifiant des attitudes haineuses, racistes ou violentes en lien avec le sport et de rendre ces mesures opérantes le plus rapidement possible ».

Justification

L'objectif poursuivi est de réprimer et de sanctionner toute personne qui prône, d'une manière ou d'une autre la violence, le racisme ou encore la haine et ce, peu importe le support, la forme ou encore le lieu (stade foot, internet, cour de récréation, ...).

En effet, chacun (mineur ou majeur) doit être mis devant ses responsabilités face à des attitudes ou propos qui ne sont pas compatibles avec le respect d'autrui, la citoyenneté et la liberté des individus.

La sanction éventuelle sera évidemment adaptée en fonction de l'âge de la personne et de sa situation personnelle.

2 Amendement n° 2

Supprimer la dixième recommandation au sein du dispositif.

Justification

La recommandation visant à rendre plus opérante la lutte contre la xénophobie ou le racisme dans les stades et alentours est intégrée dans la septième recommandation amendée qui a été élargie.

Voir (amendement n° 1).

C. BERTOUILLE

B. LANGENDRIES

L. DEVIN

R. THISSEN

I. COLICIS